



## MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à

1880 B E X

Bex, le 17 août 2012

# PREAVIS No 2012/09

**Concernant la réalisation d'aménagements à la cuisine de l'Hôtel de Ville de Bex.**

---

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Profondément transformé entre 2011 et 2012, l'Hôtel de Ville de Bex contribue à diffuser une image positive de notre Commune et incite les personnes qui s'y sont rendues à revenir. Après avoir connu des expériences mitigées, nous pouvons compter, depuis 2008, sur un couple de Tenanciers dynamiques qui a su exploiter les investissements conséquents consentis par la Commune ces dernières années et surtout redonner tout le lustre qu'il connut autrefois.

Si l'établissement offre désormais des conditions d'accueil optimales, la situation des infrastructures ne peut faire l'objet du même constat. Ainsi, le piano de cuisine, vieux de plus de trente ans, montre des signes de faiblesse importants, notamment au niveau des brûleurs. Comme il n'existe plus de pièces de rechange

en stock, une défaillance poserait de graves problèmes pour les Tenanciers et exposerait la Commune à une participation légitime à la perte d'exploitation. Il est dès lors urgent de remédier à ce problème en dotant la cuisine d'un nouveau piano à gaz avec une armoire chauffante. La même considération concerne la tourelle de la hotte de ventilation qui doit également être changée pour cause de vétusté avancée.

Le dernier objet de ce préavis émane d'un souhait du Tenancier. Il s'agit du remplacement de la chambre froide qui, bien qu'étant en bon état, est largement sous-dimensionnée par rapport au fonctionnement actuel de l'établissement. Nous vous proposons donc de réaménager l'économat qui se trouve entre la cuisine et la salle du Conseil communal en chambre froide positive et négative. Cette mesure condamnera certes l'accès à la salle du Conseil, mais évitera à l'avenir la propagation des bruits et odeurs dans cette même pièce. Au vu de la dimension de la nouvelle chambre froide, les moteurs seront placés dans le local technique de chaufferie au rez-de-chaussée, ce qui limitera également les bruits à l'étage. L'ensemble des travaux serait prévu pour janvier 2013 durant les vacances des Tenanciers.

Si le remplacement du piano et de la tourelle font partie des charges d'entretien dues par la Commune, la question de la chambre froide a conduit à une discussion sur le bail avec les Tenanciers. Devant être renouvelé en hiver 2013, celui-ci sera revu à la hausse et tiendra compte de cet investissement ainsi que de la plus-value de l'établissement sur le bar, les toilettes et la nouvelle terrasse.

La répartition des coûts se présente de la façon suivante :

#### Piano

Nouveau piano à gaz avec armoire chauffante	Fr. 29'000.--
Evacuation du piano existant, révision de l'alimentation gaz et asservissement de la hotte de ventilation	Fr. 3'000.--
Electricité	Fr. 1'500.--

#### Tourelle de ventilation

Nouvelle tourelle	Fr. 4'000.--
Echafaudages	Fr. 1'500.--

#### Remplacement de la chambre froide

Nouvelle chambre froide positive et négative	Fr. 44'000.--
Evacuation de la chambre froide existante	Fr. 1'000.--
Sondages, percements de liaison au local technique, raccordements et maçonnerie	Fr. 5'000.--

Réfection du carrelage	Fr. 3'000.--
Retouches de peinture	Fr. 1'000.--
Electricité et raccordements	Fr. 5'000.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 10'000.--</u>
TOTAL TTC	<u>Fr. 108'000.--</u>

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal No. 2012/09 ;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la réalisation d'aménagements à la cuisine de l'Hôtel de Ville de Bex ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 108'000.- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules » compte 9146.001 ;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 10'800.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité  
 Le syndic :  Le secrétaire :  
 P. Rochat D. Lenherr